

Initiatives de Recherche à Grenoble Alpes (IRGA)

Date limite de soumission des projets : 28 janvier 2021 – 13h

L'appel à projets IRGA 2021 de l'Université Grenoble Alpes a pour objectif d'inciter au développement de projets de recherche et d'innovation issus des laboratoires de l'UGA afin d'accompagner les scientifiques du site dans leur projet de recherche et de contribuer à la politique scientifique, l'impact socio-économique et la visibilité internationale du site. Cet appel a lieu malgré le contexte sanitaire actuel, l'UGA souhaitant continuer à soutenir l'effort de recherche du site académique grenoblois. Il a fait l'objet d'une concertation menée par la Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'UGA.

Cet appel est financé par les contributions de l'UGA, Grenoble INP, Sciences Po Grenoble et l'IdEx Université Grenoble Alpes. Le pack IA de l'appel à projets exploratoires et émergents est financé par l'Institut MIAI Grenoble Alpes.

L'appel à projets IRGA 2021 s'adresse à l'ensemble de la communauté scientifique et académique (chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés), sans restriction en termes de disciplines ou de méthodologie. Les financements sont accordés sur projet et devront justifier du besoin des moyens demandés.

Quatre dispositifs sont ici ouverts :

1. Projets nouveaux arrivants,
2. Projets exploratoires et émergents,
3. Projets d'innovation par pré-maturation,
4. Projets en collaboration avec un partenaire international.

Un même porteur ne peut déposer qu'un seul projet tous dispositifs confondus. Tous les volets sont accessibles aux laboratoires des pôles de recherche de l'UGA, incluant les UMRs de l'USMB ayant le CNRS comme tutelle. Les volets 3 et 4 sont de plus accessibles aux instituts de la DRT du CEA Grenoble.

Cet appel succède aux appels IRS, ISP et Innovation Grant des années passées. Ses objectifs et modalités ainsi que les possibilités de financement par dispositif sont décrites ci-après.

- Adresse de contact : rv-idex@univ-grenoble-alpes.fr
- Coordonnées des pôles de recherche
 - CBS directoire-cbs@univ-grenoble-alpes.fr
 - MSTIC directoire-mstic@univ-grenoble-alpes.fr
 - PAGE directoire-page@univ-grenoble-alpes.fr
 - PEM directoire-pem@univ-grenoble-alpes.fr
 - PSS directoire-pss@univ-grenoble-alpes.fr
 - SHS directoire-shs@univ-grenoble-alpes.fr

■ Projet nouveaux arrivants

Critères	Modalités
Objectif	Soutenir les jeunes enseignants-chercheurs et chercheurs pour que chaque nouvel arrivant puisse démarrer dans sa carrière et s'insérer dans la communauté scientifique, locale et nationale.
Modalités	<p>Dispositif réservé aux chercheurs, enseignants-chercheurs ou assimilés, de rang B (MCF, CR ou équivalent) et avec une ancienneté sur le poste d'au plus 3 ans en septembre 2020. Tout congé parental, maternité, maladie, etc ... supérieur à trois mois repoussera ce délai d'une année.</p> <p>Une dérogation d'une année est accordée aux porteurs ayant soumis un projet nouveaux arrivants pour la première fois en 2019.</p> <p>Pour les enseignants-chercheurs, il complète le dispositif d'aménagement du service d'enseignement qui est du ressort de l'établissement employeur du bénéficiaire.</p>
Financement	<p>Pack 1 : Fonctionnement/ investissement. De 10 à 30 k€.</p> <p><i>Pour le pôle PEM, autre demande possible</i> : Pack 2 : Allocation doctorale de recherche (ADR) + budget d'accompagnement de 25 k€ maximum.</p>
Critères d'évaluation	<p>Cohérence du plan de travail (collaborations, moyens...) avec les objectifs du projet.</p> <p>Le projet doit faire état d'une collaboration, disciplinaire ou pluridisciplinaire au sein de l'UGA, pas nécessairement externe au laboratoire mais doit impliquer une unité de recherche différente de celle dans laquelle la ou le candidat a poursuivi sa recherche doctorale ou post doctorale.</p> <p>Pour le pôle PEM, pour l'attribution d'une ADR, il sera tenu compte de la qualité du projet de thèse, de son impact potentiel et de sa faisabilité.</p>
Sélection des projets	<p>Le conseil de pôle constituera une commission ad hoc chargée d'élaborer une proposition de sélection de projets.</p> <p>Les projets seront évalués par deux experts qui peuvent être internes à l'UGA.</p> <p>Les financements dont bénéficie le porteur de projet par ailleurs, ou qui sont usuellement accordés pendant la durée du projet, seront pris en compte dans le processus de sélection. Les projets ne bénéficiant d'aucune autre source de financement seront favorisés.</p>

■ Projets exploratoires et émergents

Critères	Modalités
Objectifs	<p>Soutien au démarrage de projets visant des problématiques nouvelles, des angles d'études inédits ou risqués.</p> <p>Créer une dynamique collective, locale ou nationale, autour de cette problématique nouvelle.</p>
Modalités	<p>La transversalité ou la transdisciplinarité est favorisée mais ne constitue pas un critère obligatoire. Un projet peut impliquer deux pôles de recherche.</p> <p>Les projets ne peuvent pas être le simple prolongement d'une thèse ou d'un projet antérieur.</p> <p>Les projets impliquant au moins deux équipes ou laboratoires du site sont encouragés. Ce point est obligatoire pour les pôles PEM et SHS.</p> <p>Pour un porteur ayant bénéficié d'un financement IRS 2020, la participation à un nouveau projet doit rester exceptionnelle et porter sur une thématique distincte.</p>
Financement	<p>Pack 1 : Fonctionnement / investissement. De 10 à 30 k€.</p> <p>Pack 2 : Allocation doctorale de recherche (ADR) + accompagnement de 25 k€ maximum.</p> <p>Pack 3 (tous les pôles sauf CBS, PAGE et PEM) : Contrat post-doctoral de 18 à 24 mois + budget d'accompagnement de 25 k€ maximum.</p> <p>Pack IA (tous les pôles) : Contrat post-doctoral en intelligence artificielle (IA) de 12 mois + budget d'accompagnement de 2,5 k€. Un membre d'une UMR de l'USMB ne peut pas être porteur d'un projet dans ce pack.</p>
Critères d'évaluation	<p><i>Qualité du projet</i> : originalité au-delà de l'état de l'art national et international, renouvellement méthodologique, ambition scientifique et/ou technologique des objectifs.</p> <p><i>Faisabilité</i> : adéquation des moyens humains et méthodologiques aux objectifs du projet, analyse et remédiation des risques, Si Pack 2 : cohérence entre le projet de recherche doctorale et le projet global.</p> <p><i>Impact</i> : émergence de la thématique, importance des résultats attendus par rapport à l'état de l'art, stratégie de dissémination, contribution au développement de l'excellence scientifique et de l'innovation technologique ou sociale au sein de l'UGA, renforcement du potentiel de dépôt de projets nationaux ou européens.</p> <p>De plus, les projets du Pack IA devront s'inscrire dans un des axes de l'Institut MIAI Grenoble Alpes (voir miai.univ-grenoble-alpes.fr/recherche). Des projets transverses à ces axes ou portant sur des thématiques autres mais avec un ancrage important en IA peuvent toutefois être déposés.</p>
Sélection des projets	<p>Le conseil de pôle constituera une commission ad hoc chargée d'élaborer une proposition de sélection de projets. Une première phase de présélection pourra permettre de retenir les projets à envoyer pour expertise externe. Cette présélection s'appuiera sur deux rapports internes pour une lecture contradictoire.</p> <p>Les projets seront évalués par au moins deux experts dont au moins un hors périmètre UGA. Pour protéger la confidentialité du projet, le porteur peut demander à ce qu'il n'y ait pas d'évaluateur externe en le justifiant (risque d'espionnage industriel, par exemple) ou au contraire demander une expertise exclusivement externe (si concurrence en interne sur le site, par exemple). Les projets du Pack IA seront également évalués par le bureau scientifique de l'Institut MIAI Grenoble Alpes qui travaillera en coordination avec les pôles.</p> <p>Les pôles devront veiller au fait que les financements accordés contribuent à assurer la diversité scientifique sur le site grenoblois.</p>

■ Projets d'innovation par pré-maturation

Critères	Modalités
Objectifs	Initier la transformation de résultats de recherche en produits, méthodologies et services pour leur transfert vers le monde socio-économique ou culturel.
Modalités	<p>Le dispositif cible la phase de pré-maturation, c'est-à-dire les toutes premières étapes des projets de valorisation, en amont de la maturation, de l'incubation et du transfert. La subvention accordée doit permettre de développer un prototype démonstrateur, réaliser une preuve de concept ou mettre à l'épreuve une méthodologie de façon à orienter ensuite le projet en maturation.</p> <p>Si l'acteur socio-économique ou culturel ciblé pour le transfert est déjà identifié, il peut être associé au projet. Ce partenaire non-académique doit alors apporter des moyens pour réaliser le programme de pré-maturation.</p> <p>À la fin du projet, un programme de maturation ou de co-maturation avec un partenaire non-académique doit émerger avec une perspective de contractualisation, par exemple avec la SATT Linksium Grenoble Alpes, ou un partenaire socio-économique ou culturel. L'effet levier peut inclure la création de laboratoires communs.</p> <p>Le dépôt de projets dans les domaines des sciences humaines et sociales ou issus des CDP en cours est fortement encouragé.</p>
Financement	<p>Fonctionnement / investissement de 40 à 80 k€, incluant les coûts RH.</p> <p>Possibilité de financement de mois de post-doctorant, d'ingénieur ou de technicien.</p> <p>Durée des projets : de 1 à 2 ans.</p>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel de valorisation et de transfert, - Crédibilité de la démarche proposée, cohérence et efficacité du plan de travail, - Effet levier du financement. - En cas de cofinancement par un partenaire : <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence du partenariat, - Gouvernance du projet. - En cas d'innovation technologique : niveau de maturité au démarrage du projet (TRL* ≤ 3). <p>*Technology Readiness Level https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-g-trl_en.pdf</p>
Sélection des projets	<p>Les projets scientifiques seront expertisés par les pôles de recherche et la DRT pour les projets issus de ses instituts.</p> <p>Les critères de valorisation seront examinés par les membres du jury Innovation de l'IdEx qui proposera une liste de projets retenus et financés. Ce jury sera constitué de personnalités issues du monde socio-économique et culturel et de représentants des partenaires de l'UGA, tous choisis pour leur expertise en valorisation.</p>

■ Projets internationaux

Critères	Modalités
Objectifs	<p>Cet appel à projet vise à élargir les collaborations recherche avec des partenaires internationaux, au-delà des partenaires stratégiques qui étaient la cible prioritaire du précédent appel à projet ISP. La liste des partenaires stratégiques sera mise à jour dans les prochains mois et d'autres dispositifs de financement seront proposés pour développer ces partenariats.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et renforcer les collaborations internationales du laboratoire porteur en adéquation avec sa stratégie globale. • Permettre d'initier des collaborations de recherche avec des universités qui contribueront au rayonnement de l'UGA. • Favoriser l'émergence de laboratoires mixtes internationaux IRL (ex UMI), IRP (ex LIA), Umifre. • Développer des coopérations avec les grands instruments européens présents sur le site : ESRF, ILL, EMBL, IRAM, GHMFL.
Modalités	<p>Les projets seront financés sous réserve expresse de l'obtention du co-financement du partenaire. Un courrier d'engagement ferme, signé par un représentant habilité, est une pièce obligatoire à joindre au dossier.</p> <p>En cas de désistement du partenaire, la subvention de l'UGA ne sera pas maintenue.</p> <p>Les porteurs ayant bénéficié d'un financement ISP 2020 ne peuvent pas déposer de projet.</p>
Financement	<p>4 possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 ADR co-financée par l'UGA et le partenaire, - 1 ADR financée UGA plus 1 ADR financée par le partenaire, - 1 Post-doctorat co-financé par l'UGA et le partenaire, - 1 Post-doctorat financé UGA plus 1 post-doctorat financé par le partenaire. <p>Un budget d'accompagnement de 10 k€ maximum pourra être demandé si le laboratoire ne peut assumer les dépenses liées aux missions nécessaires à la bonne réalisation du projet. Il devra être justifié par un chiffrage précis. La durée des post-doctorats est 18 ou 24 mois.</p>
Partenaires éligibles	<p>Tout partenaire académique étranger est éligible.</p>
Critères d'évaluation	<p>Qualité scientifique du projet, son impact potentiel et sa faisabilité.</p> <p>Intérêt et ambition du partenariat (qualité de l'université, nombre de co-publications, nombre de projets co-portés), niveau d'implication du partenaire, complémentarité du partenaire, effet levier du partenariat pour le laboratoire en termes de stratégie internationale.</p>
Sélection des projets	<p>Les projets scientifiques seront expertisés par les pôles de recherche et la DRT pour les projets issus de ses instituts.</p> <p>Ces évaluations seront transmises aux membres de la ComEx RI de l'IdEx qui évalueront l'intérêt du partenariat, l'intensité de la collaboration et l'implication du partenaire, puis établiront la liste des projets à labelliser.</p>

■ Modalités générales

■ Rattachement des projets, projets inter-pôles

- Un projet doit être déposé à titre principal dans le pôle de recherche correspondant à sa thématique principale, indépendamment du pôle de rattachement principal du laboratoire porteur.
- Le visa de la direction de laboratoire du coordinateur est obligatoire. Toutes les intentions de projets sont éligibles, sans quota par laboratoire.
- Le cas échéant, un pôle secondaire peut être indiqué. En cas de tel projet inter-pôles, les modalités du pôle principal s'appliquent.
- La sélection des projets inter-pôles sera instruite par une commission spécifique issue de la VPR&I en configuration élargie de l'UGA, complétée par des représentants de la Commission de la Recherche de l'UGA.

■ Financement des projets

- Les projets incluant des partenaires académiques nationaux ou internationaux hors du périmètre des pôles de recherche de l'UGA ou des acteurs du monde socio-économique ou culturel sont éligibles, mais seules les activités des laboratoires des pôles de recherche de l'UGA seront financées.
- Le montant accordé pourra être ajusté par rapport au montant demandé, notamment en cas de moyens d'ores et déjà disponibles dans le consortium pour la réalisation du projet.
- La décision finale de financement des projets est du ressort du Directoire de l'UGA élargi aux organismes nationaux de recherche.

■ Coordination des projets

- Le responsable scientifique et technique du projet doit être un membre permanent en activité (chercheur, enseignant-chercheur ou assimilé) d'une unité de recherche des pôles de recherche de l'UGA. Les autres structures (fédérations, plates-formes, ...) ne peuvent pas déposer de projet.
- Le responsable scientifique et technique du projet ne doit pas être membre du directoire d'un pôle de recherche, de la ComEx R&V de l'IdEx, de la ComEx RI de l'Idex, de la VPR&I, de la VPR&RI, du CoPil de l'IdEx, du directoire de l'UGA.
- Un chercheur ou enseignant-chercheur émérite ne peut pas être porteur d'un projet.

■ Concernant les Allocations Doctorale de Recherche (ADR)

- Les ADR sont attribués dans une unité de recherche ayant l'UGA comme tutelle ou, pour les projets internationaux, un institut de la DRT.
- Le directeur de thèse doit être rattaché à une École Doctorale du site grenoblois.
- Le démarrage de la thèse devra intervenir avant le 30/10/2021 pour les volets nouveaux arrivants et exploratoires-émergents, avant le 31/12/2021 pour les projets internationaux.
- L'offre de thèse devra être largement publiée. Les recrutements des doctorants doivent s'inscrire dans le calendrier de la campagne annuelle des Écoles Doctorales et seront soumis à leur validation. Il n'est donc pas nécessaire d'identifier un candidat au moment du dépôt du projet.
- Les contrats doctoraux dont le recrutement s'est avéré infructueux au 1er octobre 2021 seront transformés en contrats ordinaires attribués aux Écoles Doctorales concernées.
- En cas de demande d'ADR, l'École Doctorale cible sera sollicitée par le pôle afin d'indiquer le nombre de thèses en cours encadrées par le(s) directeur(s) de thèse pressenti(s), et le nombre de thèses financées non soutenues au-delà de 4 ans encadrées par le(s) directeur(s) pressenti(s) au cours des 10 dernières années ou, à défaut, depuis son (leur) recrutement à l'UGA.
- Chaque directeur de thèse potentiel s'assurera de respecter les règles en matière de taux d'encadrement en vigueur auprès de son École Doctorale de rattachement.

■ Concernant les post-doctorants

- Les post-doctorants devront justifier d'une expérience de recherche pendant leur thèse ou lors d'un travail post-doctoral hors des laboratoires des pôles de recherche de l'UGA.

▪ Critères communs et complémentaires

- Les projets portés par des personnes qui proposent un retour à la recherche seront instruits en prenant en compte leur situation particulière.
- En cas de seconde soumission d'un même projet, le rapporteur devra prendre en compte les évaluations de l'année précédente en plus de celles de l'année en cours et décrire les modifications apportées au projet soumis.
- Dans le cadre de la politique environnementale de l'UGA, chaque porteur de projet est invité à démontrer qu'il a analysé les impacts potentiels de son projet sur l'environnement et que ce projet est respectueux de l'homme, des paysages et des milieux, et soucieux d'économiser l'espace, d'épargner les espèces, de limiter la pollution de l'eau, de l'air ou des sols.
- La stratégie de diffusion et de valorisation des résultats sera prise en compte, notamment en ce qui concerne le choix des congrès nationaux ou internationaux, des revues nationales et internationales avec relecture par les pairs et référencées dans des bases internationales visés. Par ailleurs, le dépôt des articles et des manuscrits rédigés dans une base ouverte telle que HAL sera obligatoire.
- Le projet peut être rédigé en français ou en anglais.

▪ Utilisation des crédits

- Pour le Pack 1, les crédits en fonctionnement/investissement devront être dépensés sur 2021 et 2022.
- Les crédits des autres projets devront être dépensés avant fin 2023.

▪ Retour vers les porteurs et restitution vers la communauté du pôle

- Les pôles de recherche désigneront un rapporteur parmi les membres du conseil ou du directoire de pôle qui proposera une synthèse des évaluations. Contrairement aux évaluateurs, le rapporteur n'est pas anonyme : son nom sera connu par le porteur du projet.
- Chaque pôle organisera sous la forme de son choix un retour argumenté et constructif sur chaque proposition, retenue ou pas. Une fois les résultats connus, chaque porteur de projet, qu'il soit retenu ou pas, pourra obtenir, à sa demande, une rencontre avec un membre du directoire du pôle ou, le cas échéant, le rapporteur de son dossier pour discuter de sa demande. Dans le cas des projets internationaux, un échange avec l'un des membres de la Vice-Présidence Rayonnement & Relations Internationales pourra être envisagé.
- Chaque pôle organisera une restitution des résultats de l'appel à projets de l'année et d'avancement des projets en cours, sous une forme à définir par le pôle (webinaire, journée d'étude, etc.). Ces événements donneront une connaissance pluriannuelle des projets financés et permettront de mieux faire connaître, notamment aux nouveaux arrivants, les dispositifs d'accompagnement des projets de recherche à l'UGA.
- Le directoire prépare, chaque année, un document de synthèse restituant la dernière campagne de l'appel à projets (projets retenus, déroulement des délibérations, arbitrages entre les différents critères). Cette synthèse devra être publiée au plus tard lors de l'appel de l'année suivante et pourra faire l'objet d'une présentation lors des journées de pôles.
- Pour les projets exploratoires et émergents du Pack IA, les retours seront faits conjointement par le pôle concerné et le bureau scientifique de l'Institut MIAI Grenoble Alpes. Une fois les résultats connus, chaque porteur de projet, qu'il soit retenu ou pas, pourra obtenir, à sa demande, une rencontre avec un membre du directoire du pôle et/ou du bureau scientifique de l'Institut MIAI Grenoble Alpes.

■ Soumission des projets

Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé et complets, selon la procédure décrite sur la plate-forme de dépôt des projets :

<http://projects-call.univ-grenoble-alpes.fr>

- Date de publication de l'appel : 4 décembre 2020
- Ouverture du site de soumission : janvier 2021
- Date limite de soumission : 28 janvier 2021 – 13 h.
- Publication des résultats : 7 mai 2021